

## Colette Soler

### Le temps long

Je propose ici quelques réflexions, partielles je le mesure, sur ce que l'on peut, et sur ce que l'on devrait viser dans le dispositif de la passe. Heureusement, sur ce point, Lacan a bien été le « partenaire qui a chance de répondre <sup>1</sup> », et de répondre de la bonne façon, car il a produit tant de formules diverses qu'il n'y a pas moyen d'en tirer une dogmatique de la passe. À charge donc pour ceux qui suivent ses orientations... de s'y orienter.

Je pars de l'indication donnée dans son « Discours à l'EFPP » : dans la passe, « l'acte pourrait se saisir dans le temps qu'il se produit <sup>2</sup> ». On a parfois conclu de cette phrase que la passe souhaitée par Lacan était faite pour les analystes disons en instance, plutôt que pour les établis de longue date, et on s'en est même appuyé pour inciter les plus novices à se présenter à la passe. C'était assez logique, d'autant que d'autres indications de Lacan vont dans ce sens. Mais, en contrepartie, n'était-ce pas donner trop peu de poids au conditionnel du verbe : « l'acte *pourrait* ». Pourrait, peut-être, éventuellement, si. À vérifier donc, comme tout ce que Lacan a proposé sur la passe. C'était également oublier le contexte de dialogue polémique de ce discours et qu'il parlait alors en réplique à ses détracteurs, pour justifier sa Proposition. Lui-même l'a dit plus tard, expérience faite, il n'a rien recueilli qui vérifie ce conditionnel. En outre, si on en juge par la faible proportion de nominations d'AE depuis que la passe existe, de l'EFPP jusqu'à nous, et sans exception, ne faut-il pas finalement supposer qu'il y a un obstacle qui ne tient ni au contexte, ni aux personnes, et que ce que Lacan appelle « le temps de l'acte », loin d'être évident, était à interroger.

1. J. Lacan, « Introduction à l'édition allemande des *Écrits* », *Scilicet*, n° 5, p. 16.

2. J. Lacan, « Discours à l'EFPP », *Scilicet*, n° 2-3, Paris, Seuil, 1970, p. 15.

### Le temps de l'acte

Je suis d'ailleurs frappée par l'expression « le temps qu'il se produit », là où le français banal dirait le temps où il se produit, laissant supposer – suggestion de la grammaire que l'expression de Lacan démonte – que le temps ne serait qu'une sorte de milieu, de *ground*, dans lequel l'acte viendrait se loger, sans être lui-même de l'étoffe du temps. Or, le même discours à l'EPF pose dès ses premières lignes que l'acte s'avère par ses suites. Lacan l'affirme à propos de sa propre Proposition dont il interroge la dimension d'acte. « Est-elle acte ? C'est ce qui dépend de ses suites, dès les premières à se produire <sup>3</sup>. » Je note déjà l'ambiguïté du mot suite, qui désigne à la fois l'après temporel et les conséquences dans le registre de la cause. Cette double connotation est d'ailleurs très manifeste dans les traductions du titre de la 3<sup>e</sup> Rencontre internationale de notre EPFCL, *L'analyse, ses fins, ses suites*, lesquelles oscillent entre continuation et conséquence.

Quoi qu'il en soit, est-ce que les suites sont à inclure ou non dans le « temps qu'il se produit », l'acte ? On voit l'alternative : si on s'imagine, comme on le fait volontiers – *lalangue* nous y invite et les passages à l'acte nous le suggèrent d'ailleurs –, que le temps de l'acte est de l'ordre de l'instant, l'instant de la coupure entre un avant et un après, il faudra poser que les suites ne sont pas du temps de l'acte, mais d'un temps autre, d'après, et à cet égard l'avenir « dure longtemps », en effet ; ou bien on admettra que « le temps qu'il se produit », tout comme ce que Lacan a nommé « temps logique », n'a rien de ponctuel, qu'il ne se mesure ni aux déplacements de l'aiguille de l'horloge, ni aux rythmes de la durée, quoiqu'il ne soit pas non plus ineffable, mais structuré, et ne se réduisant pas à son point de clôture.

Les trois temps bien connus distingués en 1946, à propos du sophisme des prisonniers, instant de voir, temps pour comprendre et moment de conclure, Lacan les applique à sa Proposition. Est-elle acte, demande-t-il, c'est ce qui dépend de ses suites, notant devant les objections qu'il reçoit qu'il n'a pas assez pensé au temps pour comprendre de ceux à qui il la proposait. Il le fait à juste titre puisque dans les deux cas ce qui est en question, c'est la logique d'une décision qui n'est pas individuelle, plus le temps proprement dit. Pour les prisonniers, c'est une décision sur fond d'ignorance (je ne sais pas ma

3. *Ibid.*, p. 9.

couleur), la certitude anticipée qui mène à la sortie passant par la médiation du collectif (les trois prisonniers). La question se pose de savoir si c'est le cas, et jusqu'où pour l'acte analytique proprement dit. Je vais y revenir.

Impossible en tout cas de disjoindre l'acte analytique de l'insistance du dire qui le rend possible. Or, ce qui du temps lui fait étoffe n'est pas d'emprunt imaginaire, il « n'a d'autre En-soi<sup>4</sup> » que l'objet qui en choit. Mais il y « faut le temps », le temps pour que le sujet s'instruise de sa division. L'acte est coupure sans doute, mais qu'est une coupure sans ses bords, et comment la saisir sans son avant-coup, autant que sans son après-coup ? J'en conclus que « le temps qu'il se produit », l'acte, peut durer longtemps. Pas moyen de l'appréhender comme une figure de l'instant, d'ailleurs lui-même bien insaisissable – mais c'est un autre problème. Ce qui importe, ce sont moins les références diachroniques à l'avant et à l'après que la causalité en jeu dans les conditions et les conséquences de l'acte, soit ce dont il provient et ce qui en provient.

### **Conditions et conséquences**

#### **Une analyse comme conséquence**

La conséquence la plus communément admise est l'analyse elle-même. La façon classique de saisir l'acte, avant même la Proposition, a été le contrôle, même si on le formulait en d'autres termes et que la référence à l'acte dans la psychanalyse ne date que du séminaire de Lacan en 1967. Le contrôle consiste à saisir l'acte par ses effets sur l'autre, l'analysant. Il fonctionne en effet, implicitement, sur le postulat suivant : si analyse il y a, celle du patient du contrôlant, alors on peut dire que l'acte était là et qu'analyste il y a eu. À cet égard, la première est donc bien toujours la seconde. Comme quoi, l'acte ne se soutient pas plus d'un seul que la sortie des prisonniers du sophisme du temps logique. C'est d'ailleurs pourquoi, je crois, Lacan a pensé à un moment que la nomination d'un AE pourrait entraîner celle de son analyste.

Mais ne peut-il y avoir suite immédiate ? Par exemple, engager quelqu'un dans une analyse, n'est-ce pas suite si immédiate qu'elle se confondrait avec l'acte ? Et ne dit-on pas en effet que c'est un

4. J. Lacan, « Radiophonie », *Scilicet*, n° 2-3, *op. cit.*, p. 55-99.

acte ? Mais est-ce l'acte analytique ? Lacan nous a appris à distinguer l'analyse en cours de l'analyse venue à son point de finitude qui est condition de l'acte. Avec le terme d'analysant, il invitait à porter notre attention sur l'analyse en cours, sur son procès, et laissait en suspens la question de l'analysé, mais surtout de l'analyste, au point que la définition qu'il donne de celui-ci dans « La note aux Italiens » impliquait le risque qu'il n'y en ait aucun.

Analyse en cours, c'est celle qui a commencé. Ce n'est pas une tautologie, car il ne suffit pas pour ça de rencontrer un analyste, et en ce sens la question de l'entrée en analyse est aussi cruciale que celle de sa fin. On n'entre pas, même si on parle à quelqu'un qui se dit analyste, à moins de mettre son « je ne sais pas » au travail. Il y faut une double condition de parole : le transfert, soit le postulat du sujet supposé savoir, l'amour « qui s'adresse au savoir <sup>5</sup> » du côté du demandeur, et corrélativement de l'autre côté un partenaire *ad hoc*, qui à la fois supporte le transfert, dans tous les sens du terme, et le met en question. La question se pose donc, côté analyste, des conditions qui permettent de soutenir ce postulat. L'analysant investit certes l'analyste comme sujet supposé savoir, mais ça ne dit pas ce qui du côté de l'analyste permet d'y répondre. Y faut-il nécessairement le changement de passe, l'expérience faite du désêtre du sujet supposé savoir sans lequel il n'y a pas d'acte analytique ?

J'ai posé naguère la question de savoir ce qui permet aux analystes sans passe, à tous ceux qui se disent analystes avant ce terme, de fonctionner <sup>6</sup>. La condition minimale la plus simple et la plus commune en pratique n'est-elle pas simplement de partager le postulat transférentiel ? Et n'est-ce pas ainsi que tous les premiers postfreudiens sont entrés dans la carrière, avec la caution de Freud, qui jusqu'à la fin affirme que l'analyse de l'analyste est normalement la plus courte, puisque pour lui il suffit que le déchiffrement des formations de son inconscient, de rêve à lapsus et symptôme, lui ait permis de croire à l'inconscient ? Cette formule freudienne, « croire à l'inconscient », dit la même chose que « postulat du sujet supposé savoir », formule lacanienne. Dans les deux cas il y a l'idée d'un inconscient savoir qui parle par rébus, une sorte d'autre sujet que celui de la conscience. Et

5. J. Lacan, « Introduction à l'édition allemande des *Écrits* », *op. cit.*

6. Voir mon texte de 1989, « Une par une ».

on a bien en effet le témoignage de ces premiers analystes qui, dans leurs interprétations, pour faire parler l'inconscient, pensaient tout autant et parfois même à la place de l'analysant associant librement. Je note que ça n'a pas empêché l'expérience de se poursuivre, point essentiel. En outre, pour revenir au présent, n'est-ce pas ainsi encore que la plupart desdits analystes y entrent, dans la carrière, non pas en croyant, ce n'est pas le terme de Lacan, mais en sachant qu'un savoir travaille jusqu'au sens dans l'espace du transfert. Ne faut-il pas en conclure qu'on peut se laisser investir par le transfert, voire se faire cause du transfert, induire donc l'hystérisation de l'analysant potentiel, en occupant la place du semblant, non comme l'objet *a* mais comme S barré, \$ ? À défaut de cette hypothèse, l'histoire du mouvement analytique de ses débuts à aujourd'hui resterait illisible.

De là, bien des remarques apparemment étranges de Lacan prennent tout leur relief. D'abord celle qui évoque « l'analyste moyen qui ne s'autorise que de son égarement <sup>7</sup> ». Qu'est-il d'autre que sujet barré ? Celle ensuite où il disait attendre des analystes qu'ils témoignent de l'état de leur rapport au sujet supposé savoir. Et puis surtout sa remarque de « La note aux Italiens », à propos de Freud, de ses « amours avec la vérité », où il reconnaît, je cite, « le modèle dont l'analyste, s'il y en a un, représente la chute, le rebut [...], mais pas n'importe lequel ». Ses remarques ne font injure à personne, elles dressent simplement un état des lieux et disent que, sans la passe qui rend l'acte possible, l'analyse reste d'une part limitée et d'autre part privée du principe de fin. Si dans cet acte analytique c'est l'objet qui est actif et la béance du savoir opératoire, il faut que le leurre du sujet supposé savoir ne soit « plus tenable » pour qu'un analysé soit en mesure de venir occuper la place du semblant comme objet, soit de soumettre son analysant à la question du plus-de-jour, jusqu'à mettre en question le postulat transférentiel. Autant dire que l'entrée dans la pratique ne suffit pas à faire preuve. Et d'ailleurs n'a-t-on pas beaucoup de témoignages sur ce point de la part de passants exerçant depuis longtemps et qui attestent d'un virage venu bien après qu'ils ont engagé leurs premiers analysants dans cette aventure ?

Je conclus donc sur ce point. L'acte analytique dépend certes de ses suites, mais l'installation dans la pratique, comme on dit, n'en fait

7. J. Lacan, *Ornicar?*, n° 1, p. 5.

pas partie, elle n'est même pas requise. Le fonctionnement ne prouve rien, c'est le contraire, c'est de l'acte que dépend la nature d'une pratique. Aujourd'hui, en règle générale, celle-ci s'autorise d'abord des formations préalables, psychologie et psychiatrie, plutôt que de l'acte analytique... et l'État en redemande. D'où la nécessité d'une École et de la passe pour évaluer autre chose : ce qu'il en paraît à quelques autres de ce fameux acte. Les générations ne comptent pas à cet égard : les jeunes, les vieux, les novices et les chevronnés, c'est tout un. Sauf peut-être que les premiers sont plus poussés à s'interroger, encore. Plus généralement, il faudrait se déprendre du seul modèle donné par l'acte politique, car l'action, l'agir y a un tout autre poids, tandis que dans l'analyse l'acte s'impose d'un dire, et, le dire ne pouvant se formuler en termes de vérité, il ne se laisse saisir qu'à ses conséquences de changement auxquelles on pourrait presque dire qu'il est immanent.

### **Une analyse comme condition**

Quant aux conditions de l'acte, elles intéressent spécifiquement l'analyse de l'analysant, toute la question étant de savoir si, au-delà du thérapeutique, elle a produit le sujet transformé qu'il espérait finir par être. Cet analysé, Lacan l'a défini d'un changement dans le rapport au sujet supposé savoir justement, ce qui veut dire aussi d'un changement dans le rapport au réel, au savoir réel de l'inconscient, ce « savoir sans sujet » qui travaille tout seul. Cette orientation est indubitable, avec l'objet qui fait trou dans le savoir de la Proposition, puis avec une fin par production d'un sujet assuré de savoir l'impossible, dans « L'étourdit ». Elle n'est pas non plus absente de la « Préface à l'édition anglaise du Séminaire XI », de 1976, mais de façon moins évidente, dès lors que Lacan formule que c'est une satisfaction qui marque la fin de l'analyse. Seulement, je l'ai fait valoir, si on suit la logique du texte, cet affect de satisfaction relève de la preuve par l'affect, car il est l'index d'un changement que j'ai qualifié d'épistémique. Je désignais par là ce que Lacan appelle le terme mis au mirage de la vérité, lequel n'est rien d'autre, je le dis en raccourci, que le postulat transférentiel. La satisfaction de fin vaut donc comme conclusion. En désabonnant le sujet de la vérité menteuse, elle atteste de la séparation de fin, séparation d'avec l'Autre par le réel du symptôme. Lacan a intitulé ses causeries à Sainte-Anne *Le Savoir du*

*psychanalyste*, titre auquel il tenait beaucoup. Ce qui y est en question au fond, c'est justement le savoir non pas supposé, mais effectivement acquis par l'analyste. Savoir de quoi ? Lacan en a proposé bien des formules, je ne vais pas les reprendre ici, car, en fait, c'est à chaque passant de le dire pour ce qui le concerne, et dans ses propres termes de préférence, car l'authenticité du témoignage est à ce prix.

Sur ce point une question se pose concernant ceux dont la passe dépend au premier chef : les cartels de la passe mais aussi les passeurs qui reçoivent et transmettent le témoignage. Faut-il pour reconnaître ce savoir du psychanalyste, fût-il un savoir troué en même temps qu'un savoir joui comme tout savoir, faut-il l'avoir expérimenté pour son propre compte ? Lacan a pu avancer qu'un affect témoigne d'un rapport spécifique entre deux savoirs inconscients, celui de l'amour. Si une analyse produit bien un rapport modifié au savoir inconscient lui-même, les affects souvent si ambigus qui foisonnent dans le dispositif de la passe ne témoignent-ils pas, de façon homologue, de la reconnaissance non entre deux savoirs inconscients, mais entre les rapports, modifiés ou pas, au savoir inconscient. Dans ce cas évidemment, l'épreuve de la passe n'est pas seulement pour le passant. Je laisse ça en suspens.

Une analyse achevée a généralement des effets dans les suites temporelles de la vie de l'analysé, ça va de soi, et on insiste maintenant pour dire qu'ils sont plutôt des effets de satisfaction. Mais des satisfactions il y en a beaucoup, celle de se sentir mieux, celle du *gay savoir*, etc., mais la seule satisfaction qui importe est celle qui marque la fin et elle est autre : c'est celle qui fait signe de cette mutation dans le rapport au savoir que l'on désigne faute de mieux par « chute » du transfert ou fin du mirage de la vérité et qui conditionne l'acte analytique.

L'acte, entre deux analyses alors ? Celle qu'il rend possible, qu'il cause, ce qu'essaye d'approcher le contrôle, et celle qui l'a lui-même rendu possible, qu'explore la passe. Là je ne dis pas celle qui l'a causé, car c'est justement une question. Quoiqu'il ait des conditions de possibilité, l'acte n'est pas tant causé que causal, il n'a rien d'automatique. Là aussi, il y a place pour quelque contingence.

*Août 2011.*